Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20190322-lmc100000018721-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 26/03/2019
Réception Préfet : 26/03/2019
Publication RAAD : 26/03/2019

Procès-Verbal

Séance publique du Conseil départemental du 1er février 2019

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du vendredi 1 février 2019

-:-

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2019, le vendredi 1er février de 9h40 à 11h00, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Conseil départemental.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Daisy LUCZAK
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT

M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
Mme Andrée ZAÏDI

ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Monique DELESSARD qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIÉRIOT
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Bernard CORNEILLE
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE
M. Jérôme TISSERAND qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT

A ÉTÉ ABSENT :

M. Pierre BACQUÉ

_____

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté à l'unanimité les délibérations inscrites à son ordre du jour, dans l'ordre suivant :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	Procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 4 décembre 2018 au 14 janvier 2019.	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 1er et le 30 novembre 2018.	Adopté à l'unanimité
0/04	A - Représentation du Département au sein de divers organismes. Foyer de l'enfance ALIZE	Adopté à l'unanimité
	B - Représentation du Département au sein de divers organismes. Foyer de l'enfance de Meaux.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/04	C - Représentation du Département au sein de divers organismes. Collège privé Sainte Marie à Meaux.	Adopté à l'unanimité
	D - Représentation du Département au sein de divers organismes. Entente Marne : Institution interdépartementale pour l'aménagement de la rivière Marne et de ses affluents.	Adopté à l'unanimité
1/01	Contrats ruraux (CoR).	Adopté à l'unanimité
1/02	Avenant N°1 au Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.	Adopté à l'unanimité
1/03	A - Aides départementales en faveur de l'agriculture. Modification du montant des aides attribuées au titre des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en faveur de la biodiversité contractualisées en 2017 et 2018.	Adopté à l'unanimité
	B - Aides départementales en faveur de l'agriculture. Poursuite du partenariat du Département avec la FDSEA par voie d'avenant n° 4 à la convention d'objectifs.	Adopté à l'unanimité
1/04	A - Espaces Naturels Sensibles – Renouvellement de la convention de partenariat avec le CBNBP et avenants avec divers partenaires intervenant dans les domaines du patrimoine naturel, de la gestion et de l'animation des ENS. Convention avec le CBNBP.	Adopté à l'unanimité
	B - Espaces Naturels Sensibles – Renouvellement de la convention de partenariat avec le CBNBP et avenants avec divers partenaires intervenant dans les domaines du patrimoine naturel, de la gestion et de l'animation des ENS. Avenants aux conventions avec divers partenaires intervenant dans les domaines du patrimoine naturel, de la gestion et de l'animation d'espaces naturels sensibles.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
1/05	A - Renouvellement de la convention de partenariat entre le Département et l'Association de l'Aquifère des Calcaires de Champigny-en-Brie. Avenant n°1 à la convention de partenariat entre le Département et l'Association Seine-et-Marne Environnement. Renouvellement partenariat AQUI'Brie.	Adopté à l'unanimité (Absentions : 8 Non prise de participation au vote : 1)
	B - Renouvellement de la convention de partenariat entre le Département et l'Association de l'Aquifère des Calcaires de Champigny-en-Brie. Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre le Département et l'Association Seine-et-Marne Environnement.	Adopté à l'unanimité
1/06	Transformation de l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses en Syndicat mixte ouvert et adoption de ses nouveaux statuts.	Adopté à l'unanimité
2/01	Complément de la délibération n°2/03 du 20 décembre 2018 portant sur la réforme du régime indemnitaire en vue de la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.	**Adopté à la majorité** (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 8)
2/02	Personnel Départemental : création et modifications d'emplois permanents, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité
2/03	Renouvellement de la convention conclue avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne portant sur l'organisation de concours et examens professionnels pour l'année 2019.	Adopté à l'unanimité
2/04	Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle.	Adopté à l'unanimité
2/05	Action sociale en faveur du personnel : attribution subvention COS 2019.	Adopté à l'unanimité
2/06	Acquisition des locaux de bureaux situés 15 place de la Porte de Paris à Melun.	Adopté à l'unanimité
2/07	Acquisition du terrain d'assiette du collège "Les Aulnes" de Combs-la-Ville et de l'emprise d'alignement lié à la présence de la route départementale n° 50.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
3/01	Electrification de la ligne Paris-Troyes – Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage sur les ouvrages d'art portant des routes départementales et convention financière pour des travaux complémentaires.	Adopté à l'unanimité
3/02	TZEN 2 Sénart-Melun - Prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique.	Adopté à l'unanimité (Abstention : 1)
3/03	PDU : Participation du Département aux actions à mener sur les pôles PDU. Pôle gare de Torcy - Projet d'avenant à la convention de financement du pôle gare de Torcy.	Adopté à l'unanimité
3/04	Transport à la Demande (TAD) : soutien financier au TAD de Bois le Roi - avenant à la convention partenariale du réseau du Châtelet en Brie - Pays de Seine.	Adopté à l'unanimité
3/05	Infrastructure de Transport : Projet de convention de financement pour des études préalables au projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur l'ex-RN 34 entre Nogent-sur-Marne et Chelles.	Adopté à l'unanimité
4/01	Rapport d'exécution 2018 de la convention d'appui aux politiques d'insertion.	Adopté à l'unanimité
4/02	Subventions pour l'année 2019 à Initiatives77.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
4/03	Avenant de prolongation à la convention de coopération entre Pôle emploi et le Département de Seine-et-Marne pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi pour l'année 2019.	Adopté à l'unanimité
4/04	Convention annuelle d'objectifs et de moyens (C.A.O.M) entre l'Etat et le Département relative au dispositif des contrats aidés pour l'année 2019.	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 8)
4/05	Avenant aux conventions concernant les Mesures d'accompagnement social personnalisé avec gestion des prestations sociales.	Adopté à l'unanimité
4/06	Financement des Pôles Autonomie Territoriaux (PAT).	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/07	Nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conclu entre le Département de Seine-et-Marne et les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) tarifés.	Adopté à l'unanimité
4/08	Modification du règlement des aides financières pour l'accueil du jeune enfant.	Adopté à l'unanimité
4/09	Conventions de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et les réseaux périnataux : Naître dans l'Est Francilien (N.E.F.), PÉRINATIF SUD et l'Association pour le Suivi des Nouveau-nés à Risque (A.S.N.R.).	Adopté à l'unanimité
7/01	Subvention à l'association "Société Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action Sociale" au titre de l'exercice 2019.	Adopté à l'unanimité

Fait à Melun, le 5 février 2019
Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

M. LE PRÉSIDENT. Bonjour à tous. Le quorum étant largement atteint, je vous propose d'ouvrir cette séance. D'abord, nous avons des collègues excusés : Jérôme TISSERAND qui donne un pouvoir à Sarah LACROIX, Sinclair VOURIOT qui donne pouvoir à Geneviève SERT, Nolwenn LE BOUTER qui donne pouvoir à Jean-Louis THIERIOT, et Ugo PEZZETTA à Laurence PICARD. Quelques informations sur le calendrier, la prochaine séance aura lieu le vendredi 22 mars. Les commissions techniques se réuniront le lundi 18 et la commission des finances le 20, et la prochaine commission permanente se tiendra le 5 avril.

Rappel des manifestations dont nous sommes à la fois acteurs ou partenaires, donc il va y avoir l'événement Première page, le thème est : « Lire le monde dès le berceau ». Ça se tiendra le 6 février à Larchant. Il y aura deux expositions dans le hall du département les 4 et 16 mars. Ça concernera une exposition photos sur les villages qui ont été labellisés « Village de caractère » et la seconde aura lieu au Musée des pays de Seine-et-Marne avec le vernissage de l'exposition « Si on chantait lalala » et Mac Orlan « En chansons ».

Sur le plan sportif, à noter la soirée des Bleues qui se déroulera le 19 février à Combs-la-Ville et qui mettra à l'honneur nos athlètes de Seine-et-marnais. Il y aura également l'énergie Open de Seine-et-Marne à Croissy-Beaubourg du 25 au 30 mars. Dans un autre domaine se tiendra également le salon de l'agriculture du 23 février au 3 mars. La Seine-et-Marne aura un stand sur ce salon avec un temps fort prévu le 26 février. Enfin, les réunions intercommunales se poursuivront avec la rencontre des maires de la communauté de communes Rivières et Châteaux le 15 février.

Avant de passer à la séance, quelques mots. D'abord vous dire que je suis très heureux de vous retrouver et j'espère qu'après cette cérémonie des vœux vous êtes indemnes. En ce qui me concerne, je vous ai représentés, mais souvent avec la présence bien évidemment des élus locaux aux quatre coins de la Seine-et-Marne sur pratiquement une cinquantaine de vœux.

En préambule, je souhaitais saluer la nomination récente de Laurène VOLLEQUIN qui est là bien sûr en tant que directrice de la DGAR.

Les membres de l'Assemblée applaudissent.

M. LE PRÉSIDENT. Nous lui souhaitons bien sûr une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Cette nouvelle année nous conduira à relever de beaux défis à l'heure où nous entamons la deuxième partie de notre mandat. Nous sommes aujourd'hui à la moitié du chemin, mais je le crois intimement sur le bon chemin. L'année écoulée a été difficile à vivre, je pense bien sûr à la disparition de Jean-Jacques BARBAUX. Nous aurons l'occasion de lui rendre un dernier hommage lors de la prochaine séance de Mars au cours de laquelle un dépôt de gerbe sera organisé à Neufmoutiers. Il n'a laissé personne indifférent en tant qu'homme et il aura tracé de beaux sillons en tant que Président de cette assemblée. Il nous faut poursuivre cette voie avec détermination. Avec vous, je suis mobilisé pour tenir les engagements de la majorité et plus largement pour servir tout ce qui renforce l'intérêt général du Territoire et des Seine-et-marnais. Chacun d'entre vous s'y retrouvera. Je crois d'autant plus à cette ambition que notre Assemblée légitimement traversée par des débats d'idées a néanmoins toujours été un lieu de dialogue tant nous partageons souvent les mêmes combats. C'est un peu ce qu'il y a de grand chez les élus de terrain. Nous demeurons résolument dans l'action et sommes attachés aux résultats. Au travers du grand débat national engagé par le Président de la République, ces élus demeurent l'incontournable chambre d'échos, des aspirations de nos concitoyens. L'actualité nous confirme que la République est une mécanique constituée du rouage indispensable et qu'il est illusoire de changer contre le plus grand et le plus petit des rouages, des niveaux intermédiaires sont inutiles. À ce titre je me réjouis de voir parler de concert les grandes associations d'élus

territoriaux désormais régions, départements, et communes travaillent ensemble pour produire une vision et des ambitions d'une nouvelle étape de la décentralisation. Devant les manœuvres avérées de recentralisation menées par les gouvernements de ces dernières années et de ces derniers mois, le rassemblement que représente l'association des territoires unis semble salutaire. Les récriminations de nos concitoyens doivent être entendues. En cela ils sont demandeurs de plus de territoires, car ils souhaitent une action politique publique de proximité la plus à même de réduire les fractures sociales et territoriales. À cette occasion le département, bouclier social, aménageur du territoire, affirme toute la légitimité que d'aucuns lui contestaient encore il y a quelques mois. C'est dans cet esprit que je vous inviterais au cours de cette année à dialoguer et à renforcer nos politiques publiques lors des Assises du tourisme auquel s'associera la région. En 2009, nous travaillerons également à de grandes rencontres avec les territoires ruraux et les territoires urbains de Seine-et-Marne. Cette unité et cette solidarité, nous la trouvons notamment à travers le partenariat engagé avec la région Île-de-France qui nous permet de mener des projets communs au service des Seine-et-marnais. Je pense à la plateforme d'approvisionnement des collèges et lycées ; un dossier qui avance bien. Je pense à la valorisation de notre territoire avec Seine-et-Marne Attractivité ; et bien sûr je pense aux transports comme l'attestent deux annonces récentes de Valérie PECRESSE : le lancement d'un pass Navigo à moitié prix pour les seniors exclut du tarif social Ametis, et la participation financière de la Région à hauteur de 100 millions d'euros pour assurer des études d'aménagement des gares d'interconnexion du Grand Paris Express. Cette solidarité nous la vivons également au travers de nos politiques contractuelles au bénéfice des communes de Seine-et-Marne qui donnent en quantité comme en qualité des résultats probants. Je vous proposerai d'améliorer encore ce dispositif au cours de cette année. Dans la même veine, je pourrais citer notre agence d'ingénierie au service de nos communes impulsé à l'automne dernier. Ainsi désormais, notre Assemblée aide les territoires à définir leurs projets avant de les aider à les rendre possibles financièrement.

2019 sera également l'année de production d'un nouveau cahier thématique de notre livre blanc. Il sera justement consacré au projet de territoire. Le Département y jouera à nouveau son rôle d'ensemblier et de stratège. Nous lançons également en lien avec la préfecture et l'ARS une expérimentation en matière de télé médecine.

Enfin, je souhaite que cette année nouvelle soit placée sous le signe de l'attractivité de notre territoire. Ensemble, nous allons engager une vaste dynamique de marketing territorial. La Seine-et-Marne en a besoin à plus d'un titre en commençant par son tourisme et son économie. J'évoquais la solidarité, c'est l'occasion de rappeler l'avènement d'un chemin unique très attendu : la redoutable charge des mineurs étrangers ; l'insertion du RSA par l'activité ; autant de sujets qui mèneront 2019. Et puis, il y a aussi quelques mauvaises nouvelles à nos portes. Je tiens à exprimer tout notre soutien aux quelque 250 salariés d'Arjowiggins dont le plus grand nombre se situe à Jouy-sur-Morin. Ils se retrouvent aujourd'hui même au chômage suite à la mise en liquidation judiciaire de leur entreprise le 16 janvier dernier. Le Département sera à leurs côtés et jouera pleinement son rôle cette année.

Cette année, enfin, sera le théâtre des premiers travaux du TZen, de la méthode d'insertion iodée ou encore le lancement de l'appel à projets Paris 2024 - Team 77 qui soutiendra les communes dans l'accueil des délégations étrangères et dans l'aménagement des centres de préparation des jeux. Tous ces défis, je sais que nous pourrons les mener ensemble dans un esprit de responsabilité et d'intelligence collective dans le dialogue et le respect de chacun pour l'avenir de Seine-et-Marne. Ces mêmes défis nous ne saurions les relever sans le travail quotidien des 5 000 collaborateurs du Conseil départemental et j'ai souhaité que 2019 leur fasse la part belle en mettant en valeur leurs métiers et leur travail. À ce titre, je me fais le porte-parole de notre Assemblée pour adresser mes plus vifs remerciements aux agents des routes qui

nous ont permis d'assurer la meilleure circulation possible au cours des récents épisodes d'enneigement. Je compte sur Christophe qui assure l'intérim de la Direction générale des services pour leur porter notre message.

Merci de votre attention.

Je vous rappelle que nous avons 32 rapports à examiner lors de cette séance. Si vous en êtes d'accord, je vous propose que la commission permanente se déroule à la suite de cette séance. Pas d'objection sur cette proposition. Très bien.

N°0/01

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport 0/01 est le procès-verbal de la séance du 20 décembre. Vous avez reçu ce rapport. Y a-t-il des observations ? Tout le monde est d'accord pour l'adopter. Merci.

N°0/02

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport 0/02 concerne les décisions qui ont été prises en fonction des délégations que vous m'avez accordées. Les décisions prises entre le 4 décembre et le 14 janvier. Pas d'objection. Tout le monde est d'accord.

N°0/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 0/03 concerne les informations sur les marchés et avenants notifiés entre le 1er et le 30 novembre 2018. Je vous demande de prendre acte de ces marchés avenants. Pas de problème particulier.

N°0/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 0/04, c'est une proposition de modification de représentation au sein du Département. Le foyer de l'enfance de Meaux, je vous propose que Jérôme TISSERAND remplace Sinclair VOURIOT ; qu'au foyer de l'enfance Alizée, Isoline remplace Nathalie ; qu'au collège privé Sainte-Marie à Meaux, Sarah LACROIX remplace Olivier MORIN ; et qu'à l'institution interdépartementale pour l'aménagement de la rivière Marne et de ses affluents, nous désignons Denis JULLEMIER. Tout le monde est d'accord. Très bien.

N°1/01

M. LE PRÉSIDENT. Je vous propose de passer au mémoire 1/01 qui concerne des contrats ruraux. Donc c'est Olivier.

M. LAVENKA. Merci Monsieur le Président. Oui nous proposons l'adoption de quatre nouveaux contrats ruraux. Un premier pour la commune de Charmentray qui s'engage dans l'aménagement d'une salle polyvalente. Un deuxième pour la commune de Maincy qui propose des travaux de mise aux normes de la salle polyvalente ainsi que la création d'un city stade. Troisième contrat rural pour la commune de Solers qui a agrandi sa salle de restauration scolaire et qui réhabilite un bâtiment communal en faveur des associations. Et enfin un quatrième et dernier contrat rural pour la commune de Voulton qui s'engage dans des travaux importants de réhabilitation de voirie communale.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. Tout le monde est d'accord pour adopter ces contrats ruraux. Très bien merci.

N°1/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/02, c'est le CID du Pays de Fontainebleau.

M. LAVENKA. Oui Président. Le CID du Pays de Fontainebleau qui nous amène dans deux directions. D'abord une modification de contrat pour la commune de Vulaines-sur-Seine qui supprime un projet qui était l'aménagement de la promenade Mallarmé et qui en remplacement sous maîtrise d'ouvrage communale s'engage dans l'aménagement du restaurant scolaire ainsi que la réhabilitation d'un commerce en centre bourg. C'est la première évolution qui est proposée dans cet avenant.

Et la seconde concerne la communauté d'agglo et plus précisément l'aménagement de la gare routière du collège pour laquelle l'aménagement des abords n'était pas pris en compte. Donc on étend par cet avenant la prise en compte des abords du collège de Perthes-en-Gâtinais.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Béatrice pour les finances.

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des finances Président et merci pour l'écoute les territoires du Pays de Fontainebleau.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde d'accord pour adopter.

N°1/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/03 qui concerne les aides départementales en faveur de l'agriculture. Olivier.

M. LAVENKA. C'est une nouvelle saison. En l'occurrence on prend en compte dans ses délibérations des erreurs d'instruction, c'est vrai que ce n'est pas les premières ce n'est sans doute pas les dernières malheureusement, pour les campagnes 2017 et 2018. Donc vous avez les tableaux annexés qui prennent en compte toutes ces erreurs ou à la hausse ou à la baisse pour un certain nombre d'agriculteurs. C'est le premier volet de cette délibération.

Et le second c'est la reconduction de la convention qui nous lie à la FDSEA depuis maintenant quatre ans pour un montant de mémoire de 22 000 euros si je ne dis pas de bêtises.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Louis.

M. THIERIOT. Avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est d'accord pour accorder ces aides. Parfait.

N°1/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 1/04, il s'agit d'un certain nombre de renouvellements, de conventions et des avenants sur les espaces naturels sensibles et c'est Yves JAUNAUX.

M. JAUNAUX. Oui Président, c'est le renouvellement de la convention avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien qui est un partenariat très important. La contribution financière s'élèverait à 34 200 euros par an en plus des aides au titre la valorisation des ENS, le chemin des Roses pour une somme de 31 000 euros. Le Val du Haut Morin pour 84 000 euros et une convention de partenariat relative au patrimoine naturel et culturel en Seine-et-Marne avec la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais pour une somme de 73 600 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pour la commission des finances, Cathy.

Mme BISSONNIER. Avis conforme de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour adopter ces conventions et avenants. Très bien, merci.

N°1/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/05 également des conventions avec des associations toujours Yves.

M. JAUNAUX. Deux associations. Aqui'Brie pour une somme de 160 000 euros avec des ajustements sur la précédente Convention, il faut tenir compte des objectifs du troisième PDE et du nouveau programme de l'Agence de l'eau et une attribution financière à SEM pour une valeur de 335 477 euros répartis en une subvention de fonctionnement 212 985 et une subvention au titre la promotion des espaces naturels sensibles de 122 492 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pour les finances, Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. JAUNAUX. Président, je ne participerai pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Alors est-ce que ceux qui y participent sont d'accord pour adopter ? Oui, Smaïl.

M. DJÉBARA. Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues. Sur cette délibération nous remarquons la diminution de la subvention accordée à Aqui'Brie qui a baissé de 22 % en quatre ans. Cette baisse nous interroge, enfin nous préoccupe beaucoup. Alors vous allez nous dire que c'est le désengagement financier de l'Agence de l'eau qui certainement justifie d'ajuster à la baisse, mais en agissant ainsi nous avons l'impression que puisqu'ils ne veulent plus faire nous ne faisons pas et que ce n'est pas la meilleure manière de les remettre à table pour pouvoir négocier les enjeux sur l'eau qui sont quand même considérables à l'avenir. Et je ne suis pas sûr compte tenu des ajustements évoqués à l'instant par Yves JAUNAUX sur le plan départemental de l'eau qu'une baisse aussi importante de cette subvention aille dans le bon sens. Donc je pense que le Département doit être à la manœuvre sur ce type de politique et ce n'est pas en baissant parce que les autres acteurs baissent que nous obtiendrons des avancées significatives sur le secteur. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a eu des discussions justement avec l'association et en fin de compte avec la subvention qui est accordée ils pourront répondre à leurs objectifs. Ça a été fait en concertation, ils ont pris une décision unilatérale donc il y a eu de grosses discussions avec eux, des réunions pour vraiment cadrer les opérations. Globalement ça ne devrait pas poser de problèmes particuliers pour qu'ils puissent continuer à répondre à leurs objectifs.

M. DJÉBARA. J'entends l'argument, mais il serait peut-être intéressant que les autres partenaires, il faut quand même les inciter à pouvoir réajuster leur contribution, parce que l'association s'adapte. On lui demande de faire avec les moyens qu'elles ont, mais voilà elle fait moins forcément.

M. LE PRÉSIDENT. Yves.

M. JAUNAUX. C'est évident par la suite des engagements de la Région notamment on est en train de chercher d'autres financements avec l'association. Comme l'a dit le Président, le budget s'équilibre, mais de notre côté on est en train de chercher d'autres subventionnements notamment au niveau des CC. Donc il y a une réunion qui est programmée prochainement au niveau des CC pour regarder comment on peut assurer les financements sur une association qui est tout à fait exemplaire.

M. LE PRÉSIDENT. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstention. Ok, très bien. Merci.

N°1/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/06 est la transformation et la création d'un nouveau syndicat. Yves.

M. JAUNAUX. Oui Président. Vous saviez notre implication aux côtés des autres départements de l'Île-de-France pour le moustique tigre. Ce dossier simplement transformation de l'ELIZ en syndicat mixte ouvert et les nouveaux statuts de cette structure sont soumis au Département pour son approbation.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Cathy.

Mme BISSONNIER. Avis conforme de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème particulier pour le moustique. Très bien.

N°2/01

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/01 donc c'est un complément à la délibération de décembre et c'est Andrée.

Mme ZAIDI. Le Département a modifié son régime indemnitaire par délibération du 20 décembre 2018 en vue de la mise en œuvre réglementaire du RIFSEEP pour les agents concernés. Il convient d'apporter un complément par l'intégration du tableau de l'annexe 2 prévu à l'article 11 de la délibération précitée et par l'ajout du tableau des répartitions des fonctions de la collectivité au sein des sous-familles indemnitaires.

M. LE PRÉSIDENT. Daisy pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Oui, Smaïl.

M. DJÉBARA. Merci Monsieur le Président. Sur …la mobilisation syndicale suscitée par la mise en place du RIFSEEP dans l'unité lors de la dernière séance devrait nous interroger. D'abord sur la forme avez-vous suffisamment engagé la concertation nécessaire devant la jeunesse de ce dossier ? Il semblerait que non. C'est en tout cas ce qui ressort des échanges que nous avons eus avec les organisations syndicales. Elles ont été souvent mises devant le fait accompli face à des décisions déjà entérinées sur lesquelles il n'a jamais été possible de discuter. Sur le fond, il est clair que vos choix vont plus loin que le strict cadre réglementaire notamment sur l'attribution du CIA, sur la non-augmentation du régime indemnitaire en cas d'avancement du grade ou de promotion interne si l'agent concerné ne concerne pas de changement de poste ou encore sur la mise en cause à la baisse de cotation de certains postes. À cela s'ajoutent la pénalisation des congés maladie et le manque criant des personnes dans certaines corrections sensibles. Lors de vos vœux aux personnalités Monsieur le Président vous avez affirmé vouloir ouvrir la porte signifiant par là même que cette porte avait été fermée. Vous avez, lors de votre propos introductif, également ouvert l'idée de l'importance du dialogue. Quand recevrez-vous les représentants syndicaux et comptez-vous rouvrir le dossier du RIFSEEP ?

M. LE PRÉSIDENT. Je vais d'avoir passé la parole à Andrée.

Mme ZAIDI. Merci Président. Concernant la concertation avec les organisations syndicales je peux confirmer puisqu'à titre personnel j'ai reçu les organisations syndicales concernant la mise en place du RIFSEEP ainsi que le Président les a reçus effectivement toutes les organisations syndicales, trois membres de chaque organisation syndicale. La concertation a eu lieu et pour preuve qu'elle a eu lieu puisqu'effectivement on a un peu mis de temps dans le déploiement des particularités du RIFSEEP, parce qu'on a lancé une concertation et qu'on a tenu compte des échanges avec les organisations syndicales.

Concernant les cotations de poste, il n'y a pas eu de changement sauf pour réintégrer les agents qui n'étaient pas dans les bonnes cotations de poste. Ça a fait quelques malheureux, mais ça fait aussi beaucoup d'agents heureux qui ont regagné des bonnes cotations de postes.

M. LE PRÉSIDENT. Pour compléter sur la concertation, dans le chèque DGA il y a eu aussi des réunions avec les personnels, etc. Quant à la mobilisation, je crois qu'on a eu à peine 2 % de personnes en grève. On ne peut pas parler de très grande mobilisation. Il y a encore des points à régler. Christophe et Andrée vont le faire. Je pense que globalement on a tenu compte d'un certain nombre de remarques des organisations syndicales qui ont été intégrées. Il y a eu de la bienveillance qui a été faite dans ce dossier. Je vous rappelle qu'il nous est imposé. On n'est pas non plus libre de faire ce que l'on veut. Donc des aménagements ont été faits en particulier sur les problèmes de maladie qui était une demande forte à laquelle nous avons acceptés et aménagés. Voilà ce que je peux vous dire sur cette affaire. Quels sont ceux qui sont contre cet avenant ? Très bien. Abstentions. Merci.

N°2/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/02, création et modification d'emploi. Andrée.

Mme ZAIDI. Ça concerne la mise à jour du tableau des emplois pour la création, la modification, et la suppression d'emplois permanents qui doivent être soumises à l'approbation de l'assemblée. Il est ainsi proposé de modifier quinze emplois permanents et d'en créer un.

M. THIERIOT. Avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord sur ce tableau des emplois. Parfait.

N°2/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/03, c'est une convention avec le centre de gestion. Andrée.

Mme ZAIDI. Chaque année, le Département signe une convention avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne par laquelle il lui confie l'organisation de concours et d'examens professionnels relevant de sa compétence. Ce conventionnement permet aux départements d'ouvrir ces postes vacants aux concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion et de disposer ensuite d'un choix de recrutement élargi. Il est donc proposé de reconduire cette convention pour l'année 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Smaïl pour la commission des finances.

M. DJÉBARA. J'étais absent en commission des finances, mais je suppose que l'avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Bonne supposition, je pense. Est-ce que tout le monde est d'accord pour adopter cette convention ? Très bien.

N°2/04

M. LE PRÉSIDENT. 2/04, une dérogation pour l'accueil des jeunes mineurs. Andrée.

Mme ZAIDI. Le Département a souhaité faire de la jeunesse Seine-et-marnaise une des priorités afin de préparer progressivement les étudiants à l'exercice d'un métier, de susciter ou confirmés des vocations, de transmettre un savoir et de promouvoir l'éclectisme des professions de la collectivité. Dans ce cadre, il est proposé à l'Assemblée de permettre le recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits réglementés et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente délibération.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Sandrine.

Mme SOSINSKI. Avis conforme Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est d'accord pour adopter ce mémoire.

N°2/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/05, c'est l'attribution de la subvention au COS. C'est Isoline.

Mme MILLOT. Merci Président. Bonjour à toutes et à tous. Tu as quasiment tout résumé puisqu'il est proposé dans ce rapport d'accorder une subvention d'un montant de 1 053 882 euros pour le fonctionnement du COS (Comité des œuvres sociales) du Conseil départemental de Seine-et-Marne et ce au titre de l'année 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Céline.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour accorder cette subvention. Parfait.

N°2/06

M. LE PRÉSIDENT. 2/06, c'est l'acquisition de locaux et c'est Isoline.

Mme MILLOT. En 2016, le Département a pris à bail une surface de bureaux de 115 mètres carrés dans l'immeuble situé 15 place de la porte de Paris à Melun pour les besoins immobiliers de la direction des routes en vue de regrouper ses services centraux. Le propriétaire souhaite céder ses locaux accompagnés de deux places de parking. Il est donc proposé de les acquérir au prix de 265 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Brice.

M. RABASTE. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour cette acquisition. Parfait.

N°2/07

M. LE PRÉSIDENT. 2/07, c'est acquisition de terrain à Combs-la-Ville. Isoline.

Mme MILLOT. Oui. Il est proposé ici d'accepter le transfert au Département à titre gratuit des parcelles AC numéro 402 et AC numéro 404 constituant le terrain d'assiette du collège les zones de Combs-la-Ville ainsi que celui de la parcelle AC numéro 405 qui correspond à l'emprise d'alignement lié à la présence de la route départementale numéro 50.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Cathy pour les finances.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord. Très bien.

N°3/01

M. LE PRÉSIDENT. 3/01, ça concerne l'électrification de la ligne Paris 3 et Xavier.

M. VANDERBISE. Oui. Bonjour à toutes et à tous. Le projet d'électrification de la ligne ferroviaire Paris 3 comprend des travaux sur les ouvrages portant des routes départementales en Seine-et-Marne. Ces travaux nécessitent donc de déléguer temporairement la maîtrise d'ouvrage à SNCF Réseau. Une convention entre le département SNCF Réseau a été établie en son sens et sur trois de ces ouvrages le Département a demandé à SNCF Réseau la réalisation de travaux complémentaires. Ces travaux sont financés en totalité par le département et une convention entre le département et SNCF Réseau en définit les modalités.

M. LE PRÉSIDENT. Sandrine.

Mme SOSINSKI. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour cette opération. Merci.

N°3/02

M. LE PRÉSIDENT. 3/02, le TZen 2.

M. VANDERBISE. Tout simplement, afin de poursuivre l'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en site propre appelé le TZen 2 entre Sénart et Melun, il est proposé de demander à Madame la Préfète de bien vouloir proroger de cinq ans l'arrêté numéro 14DCSEEXP12 12 juillet 2014 déclarant ce projet d'utilité publique.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Cathy.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci – oui.

M. LAVIOLETTE. Merci Monsieur le Président. Nous voulions profiter de ce point pour revenir sur les récentes annonces dans la presse. Nous ne comprenons pas le revirement concernant l'abandon du tronçon sud du TZen 2 Melun - Sénart. La globalité de ce projet n'a de sens que si le tracé de Melun passe par le pôle gare. Ce projet doit se faire, les besoins en mobilité sont évidents pour nos concitoyens en particulier pour les étudiants de Melun – Sénart. Le fait que la santé pôle soit également excentrée nécessite une infrastructure de transport adapté. À force de reculer sur ce dossier nous craignons qu'il ne se fasse pas avec le gâchis d'argent public qui sera induit. Il ne faudrait pas que les arguments invoqués soient des raisons bassement politiciennes entre certains élus du territoire. Le Président BARBAUX, que vous citiez en préambule, défendait passionnément ce projet. Nous regrettons que vous ne poursuiviez pas sa démarche. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Je citerai simplement la dernière réunion qu'à présidé le Président BARBAUX d'ailleurs il y a juste un an dans laquelle pour vraiment lancer la partie sud du TZen, il demandait aux élus de l'agglomération de prendre leurs responsabilités sur le contournement de Melun. Le compte rendu est à votre disposition. Il rappelait que c'était une nécessité pour que le TZen puisse donner toute sa force à la commune et à l'agglomération. Donc ce n'est pas une nouveauté, c'est simplement qu'un an après cette réunion il n'y a pas de nouvelles sur le contournement. Je sais bien qu'il y a des études qui sont lancées, mais il n'y a pas de décisions qui sont prises, première remarque.

Deuxième remarque, il est clair que ce n'est pas un projet qui est porté de façon formidable par l'ensemble des élus de l'agglomération aujourd'hui puisque quand on fait un certain nombre de réunions avec des commerçants on s'aperçoit qu'il y a peu de représentants de la commune en particulier ; que quand il commence à y avoir des travaux on dit que c'est de la responsabilité du Département et de la Région. Donc je pense que le Département qui va mettre plus de 50 millions dans cette affaire doit s'assurer - vous parliez d'argent public - que vraiment l'argent public est bien mis au bon moment et au bon endroit. Ce n'est pas un arrêt du TZen puisque d'abord les délibérations vous venez de prendre part ou vous allez voter montre qu'on va poursuivre. C'est simplement donner du temps pour que ces problèmes de contournement, les décisions au moins concernant ce contournement soient prises, parce que le TZen en lui-même ne réglera pas le problème de circulation dans Melun puisqu'il y aura une voie qui sera prise en plus, enfin qui sera plus dédiée à cet équipement. Ce qui veut dire que le nombre de voitures, comme il n'y a pas de contournement, sera le même. Déjà qu'on a du mal à circuler, vous voyez un peu l'ambiance donc je pense qu'il faut le faire dans un délai de façon raisonnable.

Sur le projet global avec la partie nord, ça ne remet pas du tout en cause cette partie-là puisque bien évidemment il y a eu des négociations au plus haut niveau avec Valérie PECRESSE. D'ailleurs c'est une décision commune du Département et de la Région et tous les deux on a considéré qu'il fallait donner du temps pour que la partie sud soit réalisée de la meilleure façon possible ce qui ne remet absolument pas en cause les travaux sur la partie nord. Voilà ce que j'avais à vous dire aujourd'hui. Il va y avoir les études qui sont en cours que le Département pour une grande partie finance sur le contournement une fois, si demain matin l'ensemble des

élus de l'agglomération disent on a trouvé des solutions on s'engage à le faire, il n'y a pas de problème. On a juste donné du temps au temps - oui Denis.

M. JULLEMIER. Oui Président, je vous remercie de ses propos. Je n'ai rien à rajouter évidemment par rapport à ce que vous avez indiqué et notamment, et vous l'avez rappelé à juste titre, Jean-Jacques BARBAUX avait alerté les élus de Melun ; j'étais présent lorsque ça s'était fait dans les réunions ici justement ; sur l'importance de régler un certain nombre de choses avant d'opérer le projet en lui-même notamment sur le plan de circulation, sur les franchissements de Seine, et c'est pour ça d'ailleurs que nous accompagnons sur le CIN le financement des études des franchissements de Seine. Je crois qu'il faut aussi reconnaître que ce projet initialement qui avait été lancé par l'ancienne majorité de la Région, l'ancienne majorité du Département à l'époque n'avait aucune écoute justement du territoire. Il faut se souvenir qu'il n'y avait aucun projet de parc relais n'avait été identifié, aucune écoute auprès des commerçants qui l'ont reconnu sur les attentes qu'ils avaient de la conciergerie ou d'autres éléments on a pris le temps justement d'écouter à la fois des élus locaux à la fois les associations environnementales, les associations d'habitants, et évidemment les commerçants pour justement éviter j'allais dire de s'entêter sur un projet qui était mal ficelé, mal orienté. Quand on traverse aujourd'hui la ville de Melun, il suffit de voir lorsque des camions sont à l'arrêt ou des travaux sont faits par exemple sur l'avenue Pierre pour voir que tout est bloqué, tout est gelé. Je pense qu'il faut aujourd'hui prendre le temps et c'est l'objet de cette suspension pendant six ans de la partie sud de Melun qui n'est pas une remise en cause du projet et de l'intérêt du projet à l'échelle de l'agglomération, mais qui ne peut pas se faire sans évidemment trouver des solutions alternatives notamment sur les franchissements de Seine et sur les ponts et aussi peut être imaginer aujourd'hui des modifications sur le réseau interne de la ville de Melun sur des bus peut être de plus petite capacité, sur des bus plus propres, plus électriques. On voit aujourd'hui sur un certain nombre de territoires des innovations qui se font et qui peuvent être aussi une réponse qui n'existait peut-être pas il y a quinze ans quand initialement le projet avait été réfléchi par certains. Je crois qu'on ne peut que se féliciter. Ce n'est pas une bagarre ici entre élus. On voit d'ailleurs un certain nombre de prises de position sur des élus de jaillir de différentes sensibilités sur le même sujet. Je crois qu'au contraire c'est l'intérêt général qui a été guidé dans cette sage décision.

M. LE PRÉSIDENT. Merci - oui Vincent.

M. ÉBLÉ. Oui Monsieur le Président, c'est un dossier ancien que je crois connaître un peu et c'est précisément l'ancienneté de ce dossier qui commence à faire sujet parce qu'à force de s'attendre les uns les autres dans la diversité des responsabilités il ne se passe rien. C'est bien tout le problème de l'agglomération melunaise, n'en étant pas élu on a néanmoins comme conseillers départementaux le droit de s'en préoccuper. C'est quand même la capitale départementale, la Préfecture donc il y a quand même un vrai sujet. Vous nous dites tout ça va aller en amplifiant les problèmes, parce que si on fait le TZen il va occuper une voie de circulation des véhicules traditionnels. Enfin le TZen ne voyage pas totalement vide, il va aussi transporter du monde et singulièrement il va emmener du monde jusque vers le pôle gare ou le secteur du Tribunal et tout ce qui se trouve dans ce quartier rive gauche de la Seine et donc c'est tout à fait utile. Pour notre part, nous ne considérons pas que de bloquer le dossier par un bout au motif que les autres bouts ne sont pas pris avec suffisamment de dynamisme par d'autres acteurs que le département n'est pas de bonne politique. Quant au point de vue de notre collègue JULLEMIER d'abord on aimerait entendre le son de voix de l'ensemble des élus de l'agglomération qui siègent au sein de notre Assemblée. Je suis surpris des contradictions qu'il y a dans l'expression même de Denis. Il nous dit, j'ai noté aussitôt, j'ai pris note, il ne faut pas s'entêter sur un projet mal ficelé, mais il n'est pas mis en cause. Il faut savoir ce que l'on veut ou effectivement comme vous le dites Monsieur le Président et ça va dans le bon sens, on nous

dit, mais il ne s'agit pas de remettre en cause, il s'agit simplement d'une temporisation ou alors il s'agit d'une remise en cause, mais ça ne peut pas être les deux. Ce projet a été suffisamment concerté selon des normes qui sont définies par un certain nombre de lois et de règlements. Il y a eu les enquêtes publiques, il y a eu beaucoup de travail sur ce sujet. On a un acteur éminent qui est à la fois Maire de la principale ville et Président de l'agglomération qui lui souhaiterait qu'on avance et du point de vue du Département alors que tout avait été pris comme garantie pour que ce dossier aille dans le bon sens on nous dit désormais on n'avance plus parce qu'on attend que d'autres acteurs agissent. La ville dit ce n'est pas de ma responsabilité c'est celle de la Région et du Département. C'est juste une réalité juridique. Nous sommes maîtres d'ouvrage de ce dossier et donc il nous faut bien évidemment prendre nos responsabilités. Pour notre part nous aurions été dans une dynamique plus volontaire et d'autant plus que les sommes en jeu sont considérables et qu'elles le sont simplement sur le tronçon nord. Donc, réaliser le tronçon nord comme nous le faisons puisque les choses sont engagées et ne pas faire le tronçon sud alors c'est la pire des solutions, parce que les investissements lourds que nous réalisons sur le tronçon nord perdent tout à fait de leur pertinence si derrière il n'y a pas un phasage par tranches pour réaliser également les investissements au sud.

M. LE PRÉSIDENT. Juste des remarques avant de passer la parole. Bien évidemment il y aura du monde dans le TZen, mais il n'y aura pas le transit. Aujourd'hui on constate sur la traversée de Melun un très grand transit donc ceux-là ne prendront pas le TZen. Donc quand on fait les analyses de trafic on voit bien que c'est là aussi la difficulté puisqu'aujourd'hui il y a les bus donc les gens qui sont dans les bus seront dans le TZen. Par contre, les gens qui traverseront Melun eux ne seront pas dans le TZen. La circulation sera la même ou on est sur du marginal.

M. ÉBLÉ. Le TZen n'est pas en site propre, mais en site protégé.

M. LE PRÉSIDENT. Quant à la durée, nous, nous sommes là depuis trois ans c'est un problème projet qui est là depuis très longtemps. S'il y avait une volonté très forte à la fois du département dans les années 2000, dans la première décennie des années 2000 et de la commune ça aurait pu se faire aussi. Nous, nous héritons d'un dossier depuis trois ans que nous avons relancés puisqu'il n'était pas non plus dans une vitesse extrêmement rapide. Nathalie.

Mme BEAULNES-SERENI. Merci Monsieur le Président et pour répondre à notre collègue Vincent ÉBLÉ, effectivement il s'agit de sommes considérables et nous ne sommes pas là, me semble-t-il, pour gaspiller l'argent public. Donc si le tronçon actuel a tout à fait sa pertinence contrairement à ce que dit Vincent ÉBLÉ puisqu'il va permettre de desservir l'hôpital, le nouveau centre épaule, et donc de permettre à toute une population d'y accéder dans de bien meilleures conditions, il ne faut pas oublier que le tracé dans son intégralité demande 50 minutes pour aller de Sénart à la gare de Melun. Il est évident que les gens ne prendront pas le TZen pour aller à la gare de Melun. Donc il y a effectivement nécessité à attendre que les opérations de contournement et de délestage du centre-ville de Melun soient opérationnelles pour que ce deuxième tronçon du TZen 2 ait toute sa pertinence.

M. LE PRÉSIDENT. Arnaud.

M. DE BELENET. Oui. Merci Monsieur le Président. Je voulais seulement saluer une forme de courage dans la décision que vous avez prise, parce que de temps en temps il ne faut pas s'entêter dans la poursuite d'un dossier et reprendre les fondamentaux est parfois nécessaires et vous avez le courage de le faire. Ce que j'entends est que vous proposez un travail conjoint avec les élus du territoire de l'agglomération et de Melun sans doute plus largement. Ce que j'entends aussi est ce que vous proposez n'est pas un gel du projet pendant six ans. C'est un travail pour améliorer le projet initial, travail très ouvert, très inclusif pour améliorer le projet initial et tout cela peut se passer dans des délais bien inférieurs à six ans. Puis j'ai entendu aussi aux vœux du Président de l'agglomération que son discours n'exprimer aucune hostilité à ce

travail conjoint et à l'amélioration efficacement d'un projet qui est évidemment très structurant est essentiel pour notre ville préfecture.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors on revient au vote. Quels sont ceux qui sont contre. Abstention. Je vous rappelle que c'est sur la prorogation de déclaration de l'arrêté public. Si on vote contre, à ce moment-là on enterre définitivement le projet. Non, mais on parlait contradictions tout à l'heure je pense que là on est en plein dedans. Enfin, bon, passons. Je repose la question : quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y en a plus. D'accord. Abstention - mais à un moment il faut savoir où on en est - donc abstention - alors vous vous abstenez, vous faites quoi.

M. DJÉBARA. Monsieur le Président, il n'y a pas de contradiction à relever une situation, en relever ce qui a été décrit par les uns et les autres et être favorable. Ce n'est pas la remise en cause comme vous le dites. Il y a une temporisation qui nous interroge. Ça traîne. Pointer ça ne veut pas dire qu'on est contre la délibération.

M. LE PRÉSIDENT. Vincent a voté contre. C'est pour ça que je pointais cette contradiction. C'est tout. Mais maintenant il revient sur son vote. Je m'en réjouis pour le TZen. Maintenant je m'en réjouis pour le TZen. Il revient sur sa décision première, mais c'est parfait. Soyons clairs. Quels sont ceux qui sont ? Il n'y en a pas. Bon. Abstention. Je parle bien de la prorogation. D'accord. Très bien, merci.

N°3/03

M. LE PRÉSIDENT. PDU sur le pôle gare de Torcy, et c'est Ludovic.

M. BOUTILLIER. Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'approuver un avenant à la Convention du 6 mars 2013 entre le Département et la communauté d'agglo de Paris Vallée de la Marne sur les travaux d'aménagement du pôle gare de Torcy. En effet ces travaux n'étant pas terminés dans les temps il vous est proposé de prolonger le délai de caducité de la subvention pour ces travaux. Ces travaux ne seront pas terminés avant 2020 le délai expirant en 2019 nous le prolongeront de quatre ans. Mais la subvention reste inchangée et plafonnée à 50 787 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci.

Mme SOSINSKI. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord. Très bien.

N°3/04

M. LE PRÉSIDENT. C'est le transport à la demande pour Bois le Roi, et c'est Véronique.

Mme PASQUIER. Oui, ce rapport a pour objet de permettre aux départements d'intégrer la convention partenariale relative au réseau du Châtelet en Brie - Pays de Seine et de participer financièrement à un nouveau service TAD en rabattement sur la gare de Bois le Roi pour l'ensemble du territoire des communes de Bois le Roi et de Chartrettes. Ce nouveau service de TAD permettra d'assurer une continuité de service vers la gare de Bois le Roi en assurant la desserte des trains depuis et vers Paris. La participation annuelle du Département pour ce transport à la demande est estimée à 70 000 euros valeur 2018 pour 2019. La participation sera proratisée soit du 11 mars au 31 mars 2019 pour un montant de 51 349. Ce service TAD inscrit dans le nouveau dispositif régional d'Île-de-France Mobilités est ainsi le premier à bénéficier d'une aide départementale. Contrairement à l'ancien dispositif encore en vigueur, cette aide ne se traduit pas par une subvention versée à la collectivité, mais par un soutien directement versé au transporteur dans le cadre de la convention partenariale.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Jean-Louis pour les finances.

M. THIERIOT. Avis conforme de la commission des finances et j'en profite pour dire que c'est un excellent projet que notre territoire le demande et que c'est une très belle décision pour le canton.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est d'accord pour adopter ce projet.

N°3/05

M. LE PRÉSIDENT. C'est un projet de convention pour le transport entre Nogent-sur-Marne et Chelles.

Mme PASQUIER. Ce rapport concerne donc le projet de convention de financement des études relatives aux dossiers d'objectifs et de caractéristiques et à la concertation préalable du projet de transport en commun en site propre sur l'ex-route Nationale 34 entre Nogent-sur-Marne et Chelles. Île-de-France Mobilités assurera la maîtrise d'ouvrage de ces études. Le coût de cette opération est estimé à 1 million d'euros et sera financé par la région d'Île-de-France à hauteur de 49 %, l'état 21 % et les trois départements concernés Seine-et-Marne, Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis à hauteur de 10% chacun. Il vous est donc proposé d'approuver le projet de convention de financement fixant la participation départementale à 100 000 euros relatifs aux études du dossier d'objectifs.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Céline pour les finances. Très bien. Brice.

M. RABASTE. Merci Monsieur le Président. Juste quelques mots pour vous dire qu'en fait c'est ça un projet dont on parle depuis longtemps et qui est relancé par la Région avec le soutien du Département. Pour être clair c'est la meilleure connexion entre le RER E et les branches du RER A à Nogent-sur-Marne et à Neuilly-Plaisance. C'est un projet qui est important notamment avec le report du métro du Grand Paris soutenu par Valérie PECRESSE et bien sûr par le Département. Merci pour ce projet qui a 30 ans de cartons derrière lui.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour l'adopter.

N°4/01

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/01, c'est le rapport d'exécution de la convention d'appui aux politiques d'insertion, et c'est Bernard.

M. COZIC. Bonjour Président, Chers Collègues. Donc le FPI (le Fonds d'appui aux politiques d'insertion) est doté de 50 millions d'euros annuellement et apporte un financement spécifique au Département et en contractualiser avec l'État sur les objectifs communs en matière de politique d'insertion. Le Département de Seine-et-Marne a signé en 2017 une convention pluriannuelle avec l'État pour bénéficier de ce fonds. À ce titre le Département a reçu un soutien financier d'un montant de 780 000 euros pour l'année 2017 et 756 000 euros pour l'année 2018. Dans le cadre du FPI, le Département et l'État ont défini des priorités conjointes en matière de lutte contre la pauvreté, l'insertion et de développement social décliné sous la forme d'engagements réciproques. Le présent rapport a pour objet de présenter le rapport d'exécution 2018, des actions conduites par le Département et ses partenaires à partir de 2020. Le FPI est appelé à être intégré au sein du Fonds de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi qui sera doté de 200 millions d'euros. Les Départements ayant conclu une convention d'appui aux politiques d'insertion pourront poursuivre et accentuer leurs investissements dans les politiques d'insertion en conventionnement avec l'État au titre de ce nouveau fonds. Ils seront conduits à engager sur les résultats d'un nombre limite d'objectifs répondant aux priorités de la stratégie nationale.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Cathy pour les finances.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Oui Jean.

M. LAVIOLETTE. Merci Monsieur le Président. Ce rapport illustre l'existence d'une multitude d'interlocuteurs dispositifs dans le domaine de l'insertion aux efficacités parfois relatives. Le département ne pourrait-il pas au lieu de poursuivre une logique de sanction des plus fragiles être plus innovant ? Par exemple pourquoi ne pas se rapprocher de l'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée de nombreux territoires de France se sont engagés et *a priori* ça marche. Il est bien regrettable qu'on ne cherche pas à regarder, ce qui fonctionne ailleurs pas pour notre statut spécifique personnel, mais pour les femmes et les hommes qui sont dans le besoin et qui requièrent de vraies solutions pérennes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Bien évidemment, il y a un contrôle qui est fait par l'efficacité et pour bien vérifier que financièrement ce qui est donné par le Département est bien employé, mais ce type de contrôle va se poursuivre pour être certain que ce qui est donné soit vraiment efficient par rapport au public concerné - Bernard, tu veux dire un mot.

M. COZIC. Le plan pauvreté va abonder et nous allons effectivement rester très vigilants sur ce qui est donné et de la façon dont cela va être employé.

M. LE PRÉSIDENT. En ce qui concerne l'innovation, je vous rappelle qu'on a le job 77, l'IOD, etc. qui font aussi partit de cette culture d'innovation que nous mettons en place pour essayer de répondre justement à ce type de problématique. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstention. Très bien.

N°4/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors les subventions à Initiative 77. Bernard.

M. COZIC. Oui, depuis l'origine du dispositif d'insertion et de mise en œuvre du revenu minimum d'insertion, le Département s'est appuyé sur Initiative 77 acteurs économiques pour mettre en œuvre sa politique d'insertion. Initiative 77 assure ainsi un rôle d'agence départementale d'insertion intervenant tout à la fois sur les champs de l'insertion professionnelle et de l'insertion par le logement. Cette organisation permet à la collectivité d'expérimenter différents dispositifs de façon souple et optimale. Au-delà de son activité en tant qu'employeur Initiative 77 a également la responsabilité de la gestion de plusieurs dispositifs départementaux d'insertion comme l'accompagnement des emplois aidés dans les collèges ou bien la gestion du fonds d'aide aux jeunes et le Fonds de solidarité logement. Les objectifs stratégiques promus par le Département sont précisés au sein d'une convention cadre adoptée le 2 février 2018 pour la période 2018 - 2020. Cette convention prévoit également la conclusion d'une convention annuelle proposée aujourd'hui afin de déterminer les conditions de la participation financière du Département à Initiative 77 soit 2 227 000 euros au titre de l'année 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Béatrice.

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Anne-Laure ne prend pas part au vote. Tout le monde est d'accord pour adopter cette subvention. Très bien -oui Anne-Laure.

Mme FONTBONNE. Si vous me le permettez Président. Monsieur le Président, Chers Collègues. En tant que Présidente de l'association Initiative 117, je ne peux que me réjouir du renouvellement de ce partenariat fructueux avec le Département de Seine-et-Marne en faveur des Seine-et-marnais les plus fragiles. L'adoption de la convention proposée ce jour et de l'enveloppe de plus de 2,2 millions d'euros qui est assortie est non seulement gage de votre confiance dans le travail mené par Initiative 77, mais également une source de motivation incomparable pour ces équipes. Initiative 77 ce sont 37 personnes engagées à temps plein en faveur des Seine-et-marnais en situation de précarité sociale et notamment des bénéficiaires du RSA. Ce sont des chefs de chantier, des développeurs, des chargés d'insertion ou de logement qui s'investissent au quotidien auprès des Seine-et-marnais qui en ont le plus besoin pour leur proposer des solutions adaptées à leur situation. L'année qui démarre s'inscrit dans la dynamique de l'année 2018 qui fut riche de projets innovants et de belles réussites. Dans le domaine de l'insertion professionnelle, de nombreux chantiers lancés en 2018 seront reconduits en 2019 avec l'appui de partenaires de taille tels que Village Nature, Engie, Disney ou encore la Chambre syndicale des travaux publics. Parmi les partenariats et les dispositifs qui seront reconduits en 2019 on peut notamment citer le partenariat avec Disney et le Conseil régional d'Île-de-France qui a permis à plus d'une soixantaine de personnes d'être recrutées de façon pérenne chez Disney en 2018. Le travail étroit mené depuis plusieurs années avec tout un réseau d'associations pour permettre le remplacement des agents des collèges absents pour raison de maladie ou de formation. En 2018, ce système de remplacement a représenté plus de 30 000 heures de travail pour une grande majorité de bénéficiaires du RSA. Le nouveau parcours de formation en ligne relatif aux métiers de la logistique. En 2018, sur les neuf personnes qui ont suivi la formation, six ont obtenu le diplôme afférent et quatre ont trouvé un emploi dans ce domaine. En 2019, Initiative 77 poursuivra également son engagement en faveur des familles rencontrant des difficultés à trouver un logement sur un marché locatif de plus en plus compétitif. En 2018, 265 familles présentant un profil économique faible ont ainsi pu retrouver un logement grâce au dispositif de location en bail glissant proposé par Initiative 77. Par ailleurs, pour pouvoir répondre aux situations d'urgence touchant les personnes les plus vulnérables, Initiative 77 poursuivra sa gestion du fonds d'aide aux jeunes et du Fonds de solidarité logement. Si ces belles perspectives 2019 ne sont pas exhaustives, elles permettent

de saisir l'ampleur du travail mené par les équipes d'Initiative 77 et de souligner la nécessité du renouvellement d'un tel partenariat avec le Département. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Merci Anne-Laure de toutes ces informations qui montrent que la subvention et l'aide du Département est totalement justifiée. Merci à toi et à toutes tes équipes. Vincent.

M. ÉBLÉ. Oui, Monsieur le Président. Dossier important évidemment sur le fond et nous partageons. Nous voterons la délibération. Nous partageons ce que Anne-Laure FONTBONNE vient d'exposer à l'essentiel. C'est plus sur la question de la procédure que je voudrais intervenir, parce que nous avons pris depuis de nombreuses années d'ailleurs la décision par prudence juridique que ceux qui président des structures associatives périphériques au Département ne participent pas au vote. Si nous le faisons, c'est en raison du risque de prise illégale d'intérêt, c'est-à-dire un juge pourrait considérer qu'en tant que Président on bénéficie des activités d'une structure et en même temps on prend part à la décision de notre Assemblée départementale concernant l'octroi de subventions. Si Anne-Laure estime que son rôle de Présidente lui interdit de prendre part au vote alors il n'aurait pas fallu qu'elle fasse la déclaration qu'elle vient de faire. Celle-là il faudrait qu'elle se soit tenue entièrement à l'écart de toute contribution à la prise de décision. Personnellement je pense que ce risque, je le dis, n'existe pas et donc elle pourrait parfaitement participer à la délibération. Ce risque n'existerait que si elle était personnellement bénéficiaire de dispositif mis en place par l'association Initiative 77, ce qui en l'occurrence n'est évidemment pas le cas. Donc le risque juridique ne me semble pas être caractérisé, mais en toute hypothèse compte tenu d'une observation attentive de la jurisprudence si elle décide de se tenir à l'écart de la décision en ne votant pas il faut également qu'elle se tienne à l'écart de la décision du point de vue de l'instruction du dossier et de l'argumentation devant notre Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. Peut-être que l'argument tiendrait si cela avait été fait avant le vote, mais comme cela a été fait après il n'y a pas eu d'influence sur la décision de l'Assemblée.

M. ÉBLÉ. D'accord, mais ça révèle qu'elle prend part à la préparation de la décision.

M. LE PRÉSIDENT. Une fois que ça a été fait, une fois que ça été voté une fois si cela aurait été voté avant l'argument aurait eu plus de poids, mais là le vote étant acquis c'est un peu différent. Très bien, merci.

N°4/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/03, c'est sur un avenant de prolongation avec Pôle emploi.

Mme LACROIX. Lors de la séance du 18 décembre 2015, le Département a approuvé la convention le liant à Pôle emploi portant sur le dispositif de l'accompagnement global pour les années 2015 - 2018. Cette convention acte la volonté de mettre en œuvre des méthodes de coordination et d'action entre les deux parties afin de favoriser une meilleure articulation des champs de l'emploi et du social garante de la réussite de l'insertion professionnelle durable des Seine-et-marnais. Ce travail renforcé de coordination s'inscrit dans la dynamique départementale d'insertion par l'emploi des Seine-et-marnais tel que porté dans le cadre du Livre blanc et du programme départemental d'insertion adopté en Assemblée départementale le 6 avril 2018. Dans l'attente de directives nationales et au vu de l'intérêt que présente ce dispositif, il est proposé de poursuivre la convention actuelle par un avenant de prolongation sur la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde d'accord pour cette convention. Très bien.

N°4/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/04, c'est la convention pour les contrats aidés. Sarah.

Mme LACROIX. Responsables de la gestion du RSA et de son dispositif d'accompagnement. Le Département soutient depuis de nombreuses années les contrats aidés sous leurs différentes formes, car il apporte des solutions pertinentes de retour à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA. Cet engagement est inscrit dans la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) signée entre l'État et le Département. Le CAOM est prévu par l'article 5132-3-1 du Code du travail et précise les objectifs de financement des postes pour les dispositifs PEC (parcours emploi compétences) et contrats à durée déterminée d'insertion (CDD) dans les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) pour les publics bénéficiaires du RSA. Pour 2019, l'effort de la collectivité permettra de soutenir sur le département 265 postes en parcours emploi compétences pour une incidence budgétaire 2019 estimée à 551 275 euros ainsi que 298 postes en contrat à durée déterminée d'insertion spécifiquement pour les publics bénéficiaires du RSA pour une incidence budgétaire 2019 estimée à 1 751 060 euros. Il vous est proposé de vous prononcer sur cette CAOM et sur l'individualisation des postes CDDI cofinancés entre les différentes structures porteuses d'ateliers et chantiers d'insertion. Par ailleurs, le Département a réservé une dotation de 2 300 000 euros au budget 2019 pour le financement complémentaire qu'il apporte aux structures de l'insertion par l'activité économique. Il s'agit de donner délégation à la commission permanente pour en assurer la ventilation par structure.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Sarah. Brice pour les finances.

M. RABASTE. Avis conforme.

M. DJÉBARA. Merci Monsieur le Président. Dans le cadre de cette convention, nous constatons une baisse assez importante des contrats aidés ce qui n'est pas fait sans parallèle avec les choix du Gouvernement en la matière. Cela implique quand même de sacrées conséquences à l'avenir. Si on cumule les baisses de subventions et la baisse des contrats aidés, c'est le secteur associatif qui paie un lourd tribut à l'asphyxie qui grandit peu à peu. C'est pour toutes ces raisons que nous obtiendrons sur cette délibération, parce que la question de l'engagement des citoyens se pose aussi également autour de cette convention.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Donc là on est dans des directives d'État. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstention. Ok, très bien. Merci.

N°4/05

M. LE PRÉSIDENT. Avenant aux conventions sur les MASP et c'est Denis.

M. JULLEMIER. Merci Président. Il s'agit en effet d'un avenant aux conventions concernant les mesures d'accompagnement social personnalisé avec gestion des prestations sociales ce qu'on appelle les MASP2. La loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs a créé et confiée aux départements le dispositif des mesures d'accompagnement social personnalisé. Toute personne majeure qui reçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources peut bénéficier d'une MASP. Mise en place depuis 2009 en Seine-et-Marne, il existe trois types de mesures les MASP sans gestion des prestations familiales qui sont mises en œuvre au sein des MDS. Les MASP avec gestion des prestations et les MASP avec contraintes de gestion des prestations sociales. Le Département a fait le choix de confier l'exécution de mesures avec gestion des prestations à trois associations tutélaires : l'Association tutélaire de Seine-et-Marne, l'Union départementale des associations familiales de Seine-et-Marne l'UDAF 77 et Tutelia. Les conventions passées avec ces associations arrivant à échéance en mai 2019, il est proposé de renouveler ces dernières pour une durée de six mois. À cette date, il sera substitué aux conventions un marché public. Voilà Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, Cathy.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Sur le vote tout le monde est d'accord. Pas de problème particulier. Très bien.

N°4/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/06 c'est le financement des pôles autonomie territoriaux (les PAT) et c'est Bernard.

M. COZIC. Oui. Suite aux travaux menés dans le cadre du schéma de soutien à l'autonomie et du Livre blanc, le Département s'est engagé en partenariat avec l'ARS dans une restructuration et coordination des services d'accueil d'information et d'accompagnement territorialisé au plus près des personnes en situation de handicap et des personnes de plus de 60 ans. Cette politique se concrétise par la création de six pôles d'autonomie territoriaux votés lors de l'Assemblée départementale le 20 octobre 2017. Ces nouvelles structures existent depuis le 1er novembre 2017. En conséquent, en complément des missions d'accueil d'information et d'accompagnement les pôles d'autonomie territoriaux ont finalisé avec leurs partenaires leur projet de territoire le 31 octobre 2018 diagnostic territorial partagé et plan d'action. L'objectif de ces derniers est notamment d'organiser par territoire un maillage territorial d'accueil en direction des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Dans ce cadre les pôles d'autonomie territoriaux sont les relais locaux de la MDS et de la maison des handicapés. Ils travaillent en lien étroit avec les MDS. En conséquence, pour assurer un accueil adapté aux besoins des Seine-et-marnais il convient de renforcer les équipes de ces pôles d'autonomie. Il est donc proposé pour l'année 2019 de porter le financement de ce dispositif à un montant de 1 443 000 euros. Dans un premier temps, pour le pôle pour le PAT de Coulommiers, Meaux et Provins c'est un poste d'agent administratif qui porte donc la subvention à 232 000 euros chacun. Pour le PAT de Fontainebleau, Lagny et Melun c'est un travailleur social qui porte donc leur subvention à 249 000 euros chacun.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Smaïl.

M. DJÉBARA. Effectivement, nous voterons cette délibération. Cependant, je voulais attirer votre attention sur les enjeux de l'autonomie. D'ici 2030 le nombre de personnes de plus de 60 ans progressera de 60 %, les enjeux de société sont considérables. Alors permettez-moi de vous interroger sur le travail d'anticipation que vous menez sur ces questions au-delà du seul maintien à domicile, la Seine-et-Marne est-elle suffisamment équipée en matière d'établissements d'accueil ? Combien d'équipements publics seront envisagés ? Comment financeront-ont ? 2030, c'est demain. Au vu des enjeux financiers, c'est aujourd'hui que ça se décide. Je vous interroge Monsieur le Président sur les pistes que vous menez en la matière.

M. LE PRÉSIDENT. Sur les pistes, il y a déjà les PAT, c'en est une qui va permettre d'être au plus proche des territoires pour faire les évaluations et voir les domaines. Sur les projets concernant l'autonomie, vous savez qu'il y a une politique qui est menée sur les aides à la construction. Donc il y a des réflexions en cours, bien évidemment qui va être aussi dans le schéma global qui va permettre justement de déterminer les politiques à la fois sur les différentes possibilités à un maintien à domicile ou d'autres techniques aujourd'hui. Tout ça est en pleine réflexion et les choses vont se faire et on pourra faire un certain nombre de propositions au fur et à mesure que ces politiques seront déclinées. Bernard, oui.

M. COZIC. Effectivement c'est une inquiétude et il faut savoir qu'aujourd'hui la Seine-et-Marne est suffisamment dotée, d'après l'ARS, en place pour les personnes - je dis bien d'après l'ARS- est suffisamment doté en place des PAT sur le territoire Seine-et-marnais et suffisamment doté puisqu'on a un peu plus de 30 % de nos places qui sont occupées par des non Seine-et-marnais. Maintenant effectivement on a lancé une prospective sur les EHPAD à l'aube de 2025. On veut savoir où on va entre le maintien à domicile et les places en EHPAD on veut avoir une vision des besoins à l'aube de 2025. Ça sera fait. C'est fait. C'est en cours. Les travaux

aujourd'hui sont en cours entre les nouveaux modes d'accueil puisque tout ça est en train de se co construire actuellement.

M. LE PRÉSIDENT. Bien. Je suis plus sûr si on a voté. Votons. Quels sont ceux qui sont contre ? - Ah pardon, Geneviève ne prend pas part au vote - quels sont ceux qui sont contre ? Abstention. Très bien.

N°4/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/07 c'est le nouveau contrat d'objectifs et de moyens avec les SAAD. C'est Sarah.

Mme LACROIX. Un des enjeux prioritaires du Département chef de file de l'action médicosociale réside dans la modernisation de la politique de soutien au maintien à domicile. L'aide à domicile concerne directement 9 000 Seine-et-marnais bénéficiaires de cette politique qui représente 42 millions d'euros de dépenses pour le Département. Cette volonté politique repose avant tout sur des services d'aide et d'accompagnement à domicile, les SAAD au titre de leurs missions d'assistance auprès des personnes en perte d'autonomie en raison de leur âge ou d'un handicap pour 2,3 millions d'euros financés au titre des prestations sociales. Ainsi près de 160 SAAD sont autorisés pour intervenir en Seine-et-Marne dont 24 sont tarifés et ont conclu des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec le Département permettant une prise en charge plus avantageuse pour près de 4 000 bénéficiaires. Les conventions de financement CPOM conclues entre le Département et ses 24 SAAD sont arrivées à échéance et ont été prorogées pour un délai de trois mois dans l'attente de la conclusion de nouveau CPOM. Dans le cadre de ses nouveaux CPOM, il s'agit pour le Département de garantir un juste coût de ces services et une utilisation plus vertueuse des financements alloués.

M. LE PRÉSIDENT. Le Merci. Pour les finances, Cathy.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est pour. Parfait.

N°4/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/08 c'est modification du règlement pour l'accueil du jeune enfant et c'est Valérie.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Le Département soutient financièrement les établissements d'accueil du jeune enfant ainsi que les lieux d'accueil enfants parents. Ce soutien représente en 2019 une enveloppe budgétaire de 6 097 000 euros pour les EAJE, et de 171 417 euros pour les LAEP. Pour les AEJE sont à retenir une proposition de modification de règlement qui consiste en une précision sur les modalités générales d'éligibilité les financements départementaux seront exclusivement attribués aux gestionnaires publics et aux gestionnaires privés à but lucratif dans le cadre exclusif d'une convention établie en DSP ou en application du décret relatif aux marchés publics. À retenir également une majoration pour l'accueil d'enfants en situation de handicap. Pour les LAEP, est à retenir la précision des modalités d'attribution des aides. Celles-ci seront déterminées en fonction du nombre d'heures d'ouverture de chaque site d'accueil (année N-1) dans la limite annuelle de 600 heures. Enfin, d'une manière plus générale il est précisé qu'en 2019 est prévu l'ouverture de 18 nouvelles structures d'accueil et l'augmentation du nombre de places de ces structures existantes ce qui aboutit à 340 places supplémentaires en Seine-et-Marne. D'un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, Cathy.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter ce mémoire. Très bien.

N°4/09

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/09, c'est Yves.

M. JAUNAUX. Président, c'est une convention avec deux réseaux : le réseau « Naître dans l'Est francilien » et le réseau « Périnatif Sud » pour une contribution financière de 18 100 euros en contrepartie les professionnels de services de PMI bénéficient d'une adhésion gratuite et l'accès privilégié aux formations organisées par le réseau et une convention avec l'Association pour le suivi des nouveau-nés à risque sans contrepartie financière, mais basée sur la contribution des médecins de PMI volontaires.

M. LE PRÉSIDENT. Bien. Cathy.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est d'accord pour l'adopter. Tout à l'heure dans le 4/07 dans la rédaction de la convention, vous aviez un amendement sur table qui reprenait deux, trois mots, mais qui bien évidemment ne modifie pas le fond de la convention. Je voulais vous le rappeler.

N°7/01

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/01, c'est Béatrice.

Mme RUCHETON. Il est proposé d'attribuer au titre de 2019 une subvention de fonctionnement à hauteur de 60 000 euros à l'association « Société Seine-et-marnaise d'Entraide et d'Action sociale » afin de lui permettre d'honorer les droits acquis par les conseillers généraux au titre de l'ancien régime de retraite, c'est-à-dire avant 1992. À cet effet, il est également proposé un projet de convention destiné à régler les conditions d'attribution de *ladite* subvention.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pas de problème particulier sur cette délibération. Parfait. Bien, nous en avons terminé avec nos mémoires. Je vous propose de faire une pause de sept minutes et nous entamons la commission permanente. Merci à tout de suite.

La séance est levée à 11 heures.